



Direction

Référence : EAU-AUT-19-1300-M21.1-R25.2

Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)

Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de Mersch
Château de Mersch/Place St. Michel
L-7556 Mersch

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérent(s)	Administration des ponts et chaussées - Division de la voirie de Luxembourg
Objet	Renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-19-1300-M21.1-R23.1 concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle liaison routière de substitution entre la N7 et le CR123 à Beringen/Mersch
Localité(s)	Mersch
Commune(s)	Mersch

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés